



LE mag

#77 - NOVEMBRE 2022

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



ROUEN CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

HORIZON 2028



métropole
ROUENORMANDIE

PLAN DE SOBRIÉTÉ

Faire face à la crise énergétique

Le conseil métropolitain a adopté le 3 octobre dernier un ensemble de mesures fortes pour lutter contre la crise énergétique et ses conséquences économiques, sociales et environnementales. Un plan de sobriété qui vient soutenir l'effort collectif du territoire.

Fonctionnement de la Métropole

Réduction importante des consommations énergétiques, visant une baisse de 10 % pour les mesures à court terme et de 15 % globalement d'ici deux ans. Exemple : limiter la température intérieure des bâtiments tertiaires à 19°C en période hivernale et augmenter la température « de confort » d'été à 26°C.

Réductions à plus long terme grâce à des investissements sur les bâtiments publics et grâce à la transformation de certains services publics. Exemples : augmenter d'un mois l'arrêt de la

glace pour la patinoire Nathalie-Péchalat et réduire les consommations au stade Robert-Diochon et au Kindarena.

Implication forte et exemplaire des agents au travers de démarches d'éco-agents.

Exemple : Réduire les déplacements professionnels par l'intensification des téléconférences et la dématérialisation des procédures.

Sur le territoire

Mesures de réduction de l'éclairage public, en étroite collaboration avec les communes.

Par exemple, l'extinction nocturne (pratiquée par 56 des 71 communes) permet de réduire les consommations énergétiques, de prolonger la durée de vie du matériel et de repousser certaines opérations de maintenance. L'objectif est de généraliser l'extinction sur l'ensemble des communes, ainsi que d'augmenter et uniformiser la plage horaire d'extinction par secteur et selon les activités et services (axes structurants, lignes de transport en commun...).

Accélération de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation et la production locale.

Exemple : accélérer le déploiement et le verdissement des réseaux de chaleur urbains du territoire et soutien financier au raccordement des maisons individuelles.

Accompagnement à la sobriété territoriale, à destination des communes et des habitants, avec notamment l'accompagnement de démarches écocitoyennes par la Métropole.

L'accompagnement financier des communes permet de faciliter et accélérer la mise en place de leur transition énergétique et limiter les risques liés aux dépenses énergétiques : la Métropole abonde le Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) bonifié pour des projets de transition écologique, le Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) avec une possibilité circonscrite dans le temps de basculer sur des dépenses de fonctionnement pour l'atteinte de l'équilibre financier pour les communes en difficulté, et a décidé de créer en 2022 une Dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle de 2 M€.

Retrouvez l'ensemble du Plan de sobriété sur



[metropole-rouen-normandie.fr](https://www.metropole-rouen-normandie.fr)